
DOSSIER DE PRESSE

**CONTRE LA
CRIMINALITÉ ORGANISÉE :**

**DE LA
DÉTERMINATION
ET DES PRINCIPES**

MARS 2025



**Écologiste
et Social**
ASSEMBLÉE NATIONALE



Pouria Amishahi

*Député Ecologiste et Social
de Paris*

*Co-chef de file du groupe
Eco-S sur le PJJ Narcotrafic.*

Un constat alarmant

La grande criminalité organisée représente une menace grave en France, avec un marché estimé par Bercy à 3,5 milliards d'euros par an et impliquant 240 000 personnes à divers niveaux. Une activité qui s'étend sur l'ensemble du territoire, avec une intensification de la violence et une pénétration accrue dans les circuits économiques légaux via le blanchiment d'argent.

Face à cette menace, la réponse des pouvoirs publics est un échec : la France est le pays d'Europe qui cumule les politiques les plus répressives et le plus grand nombre de consommateurs de drogue. La focalisation sur la répression des petits trafiquants et consommateurs embolise les moyens, forces de l'ordre et justice, et ne laisse ni le temps ni les moyens de s'attaquer aux têtes de réseau. L'inflation sécuritaire a conduit les gouvernements successifs à proposer des mesures qui mettent de plus en plus en péril les droits fondamentaux des citoyens sans réelle efficacité prouvée.

Notre approche : une lutte efficace et respectueuse des libertés

Le Groupe Écologiste et Social, s'inspirant des politiques qui ont prouvé leur efficacité (Portugal, Québec), propose une alternative fonctionnelle à trente ans de décisions qui n'ont contribué qu'à aggraver la situation. Il est impératif que l'objectif, celui de casser les circuits de pouvoir économique et d'influence des narcotrafiquants, préside aux choix des politiques publiques en la matière en France.

ÉDITORIAL

Sandra Regol

*Députée Ecologiste et Social
du Bas-Rhin*

*Co-chette de file du groupe
Eco-S sur le PJJ Narcotrafic.*

Cela implique d'allier une action déterminée contre les organisations criminelles avec des dispositifs de prévention et de réduction des risques pour les consommateurs. Notre démarche repose sur plusieurs piliers :

1. Renforcer les moyens d'investigation et d'enquête, pour s'attaquer aux têtes de réseaux du trafic et aux flux financiers.
2. Intensifier la lutte contre le blanchiment d'argent pour priver les organisations criminelles de leurs ressources.
3. Protéger les droits fondamentaux en garantissant l'équilibre entre sécurité et libertés publiques.
4. Développer une politique de prévention et de santé publique pour réduire la demande.

Le texte qui nous est proposé, consacre certes une meilleure visibilité et organisation de nos juridictions chargées de la lutte contre la grande criminalité, notamment par la création d'un parquet spécialisé (PNACO). Néanmoins, l'absence de moyens tant pour doter nos services d'enquête que pour les populations qui subissent les réalités quotidiennes des trafics, affaiblit grandement la portée des intentions. Enfin, certaines dispositions rencontrent notre opposition résolue, dès lors qu'elles s'attaquent aux règles et principes de droit : respect des droits de la défense, prise en compte des cas de minorité, protection des libertés individuelles restent notre boussole.



LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES TRAFIQUANTS DE DROGUE



Un arsenal sécuritaire sans vision stratégique : l'illusion d'une répression efficace

Cette proposition de loi repose sur un postulat fondamentalement erroné, celui selon lequel la surenchère répressive et carcérale enrayera le trafic de drogue. Pourtant, toutes les données et études montrent que cette approche est non seulement inefficace, mais qu'elle aggrave la situation en poussant le trafic vers plus de clandestinité, plus de violence et une structuration renforcée des réseaux criminels. Face au concours de l'idée la plus répressive auxquels se livrent nos gouvernements, les trafiquants répondent en peaufinant et en resserrant leurs emprises sur leurs victimes.

La France applique déjà l'une des politiques les plus répressives d'Europe en matière de stupéfiants, et pourtant, elle détient le record de consommation de cannabis parmi les pays européens. En 2020, 18 millions de Français ont consommé du cannabis au moins une fois, et 900 000 en consomment quotidiennement. La consommation de cocaïne a explosé ces dernières années, avec 2,1 millions de consommateurs ayant expérimenté la substance en 2020, alors qu'elle était beaucoup plus marginale il y a vingt ans. Ces chiffres prouvent que la répression de la consommation ne fonctionne pas.

Au lieu de s'attaquer aux têtes de réseaux et aux flux financiers des mafias, ce texte perpétue l'erreur de focaliser l'action publique sur la petite délinquance de rue, ce qui alimente une politique de communication inefficace et contre-productive qui n'empêche nullement les grands trafiquants de continuer à agir en toute impunité, bénéficiant de structures sophistiquées de blanchiment et d'un soutien logistique international.

Ce texte reprend donc des lubies, parfois véhiculées depuis des décennies, et dont rien ni personne n'a jamais prouvé l'efficacité :

- **Un acharnement stérile contre les consommateurs et les trafiquants de bas niveau**, qui détourne les forces de l'ordre et la justice de leur mission essentielle : démanteler les têtes de réseau. Chaque année, des dizaines de milliers d'usagers sont interpellés, poursuivis et condamnés, sans que cela n'ait le moindre impact sur l'ampleur du trafic. Pendant ce temps, les chefs de réseau continuent de prospérer, protégés par des circuits de blanchiment sophistiqués et une main-d'œuvre immédiatement remplaçable. Cette politique punitive remplit les tribunaux et les prisons sans jamais s'attaquer aux véritables responsables.

- **Une inflation carcérale absurde**, alors même que les prisons françaises sont déjà surchargées à plus de 120 %. Aujourd'hui, plus d'un quart des détenus sont en détention provisoire, et les nouvelles mesures ne feront qu'accentuer cette crise. La prison ne désorganise pas les réseaux, elle les renforce : elle devient un lieu de recrutement et de structuration pour les trafiquants. Un détenu sur quatre purge une peine pour une infraction liée aux stupéfiants, et nombre d'entre eux ressortent encore plus enracinés dans les logiques criminelles.
- **Une surveillance de masse inefficace**, avec des dispositifs comme la surveillance généralisée des messageries cryptées, le fichage généralisé des données numériques et l'activation à distance des appareils électroniques. Plutôt que de cibler les grands trafiquants, ces outils créent un climat de surveillance généralisée et sapent les libertés fondamentales.
- **Des mesures administratives sans décision ni contrôle judiciaire**, comme les fermetures administratives, les interdictions de paraître et les expulsions facilitées, qui frappent surtout les quartiers populaires sans toucher le cœur du crime organisé.

Enfin, dans sa construction, ce texte ne permet pas de se poser des questions essentielles. Ainsi, tous les amendements sur les questions de santé ou de prévention ont été considérés comme irrecevables. À aucun moment n'est abordé la prise en charge des addictions, la santé publique, la précarité, les zones de blanchiments, l'absence d'alternatives économiques pour les jeunes et la faiblesse des politiques de prévention et de réduction des risques.



Une loi qui s'inscrit dans le "tout-carcéral", vision obsolète, ringarde et inefficace de la justice

L'un des aspects les plus préoccupants de ce texte est le projet de "narcoprisons" porté par Gérard Darmanin, une vision obsolète et ringarde de la justice et de la prison, qui repose sur l'idée qu'une surenchère carcérale permettrait de contrôler le trafic de drogue. En réalité, les prisons sont un terreau fertile pour la criminalité organisée, où les réseaux structurent leur activité et recrutent de nouveaux membres.

Plutôt que de renforcer une politique pénitentiaire inefficace, il faudrait développer des alternatives à l'incarcération pour les consommateurs et les petits intermédiaires, et concentrer les moyens judiciaires sur les têtes de réseaux, les financiers et les logisticiens du trafic. Aujourd'hui, 60 % des personnes traitées pour infractions aux stupéfiants ont moins de 25 ans, et une grande partie d'entre elles sont des exécutants de bas niveau, facilement remplaçables par les trafiquants.



Un texte nécessaire mais qui manque cruellement d'ambition

Si ce texte manque de vision stratégique, il contient néanmoins quelques mesures utiles :

- Le renforcement de la lutte contre le blanchiment d'argent, un levier essentiel pour attaquer les réseaux criminels au cœur de leur puissance. Aujourd'hui, le marché de la drogue en France génère 3,5 milliards d'euros par an, et ces sommes sont blanchies via des systèmes sophistiqués, notamment dans l'immobilier et le commerce.
- La création d'un Parquet national anti-criminalité organisée (PNACO), qui pourrait améliorer la coordination des enquêtes sur les grands trafics. Mais cette avancée restera insuffisante si ce parquet n'est pas doté de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux.
- L'amélioration du statut des repentis et des témoins protégés, un outil clé pour démanteler les réseaux criminels en encourageant les collaborateurs de justice.

Cependant, ces avancées, encore fragiles dans leurs rédactions, ne suffisent pas à compenser les lacunes structurelles de ce texte, et en premier lieu l'absence de stratégie de démantèlement du crime organisé.



Ce que nous refusons : une surenchère répressive qui fait fausse route

Nous nous opposons à plusieurs dispositions qui témoignent d'une dérive autoritaire et d'une incompréhension du problème :

- Les "portes dérobées" dans les messageries cryptées, qui violent la vie privée et affaiblissent la sécurité numérique de tous les citoyens. Supprimées en commission nous nous opposerons à leur réintroduction.
- La généralisation de l'activation à distance des téléphones et objets connectés, ouvrant la porte à une surveillance généralisée inacceptable.
- Les interdictions de paraître de locataires sur des critères flous, qui risquent de précariser encore plus des familles entières sans impacter les organisations criminelles.
- Les "narcoprisons" qui instaurent un tout-carcéral, qui ne feront qu'accroître la structuration du trafic derrière les barreaux.

LUTTER CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE EN PROTÉGEANT ET EN VALORISANT LES SERVICES PUBLICS

Le narcotrafic prospère là où l'État abandonne le terrain. Dans trop de quartiers, les trafiquants prennent la place des services publics défaillants, imposant leur loi et s'érigeant en alternative économique pour une jeunesse sans perspectives. Avec un chiffre d'affaires annuel estimé à 3,5 milliards d'euros, le trafic de stupéfiants est aujourd'hui l'une des premières économies informelles du pays, impliquant directement ou indirectement 240 000 personnes, dont 21 000 à temps plein.

Face à cette réalité, la réponse gouvernementale reste calquée sur des recettes dépassées : toujours plus de répression, toujours plus de prisons, toujours plus de dispositifs sécuritaires liberticides. Pendant ce temps, les services publics essentiels – école, prévention, accompagnement social, justice – continuent de se déliter, laissant le champ libre aux réseaux criminels.

Nous défendons une approche efficace, résolue et fondée sur des faits : restaurer la présence de l'État et de ses services publics dans les territoires où le trafic s'enracine, cibler les circuits financiers qui alimentent la criminalité organisée et abandonner la répression inefficace des consommateurs pour une véritable politique de santé publique.

1

UNE POLICE DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES HABITANTS PLUTÔT QUE DES OPÉRATIONS SPECTACLE

Le gouvernement persiste dans une politique du coup de poing inefficace. Les opérations massives de type "Place nette", largement médiatisées, créent des déplacements temporaires des trafiquants sans jamais casser durablement les réseaux. Nous refusons cette vision du maintien de l'ordre qui n'offre aucune perspective à long terme et qui détériore les relations entre la police et les habitants des quartiers.

Les député.es du groupe Écologiste et Social plaident pour :

- Le rétablissement d'une véritable police de proximité, formée à la médiation et au travail de terrain. Loin des opérations spectaculaires, elle doit nouer une relation de confiance avec les habitants pour agir efficacement contre les réseaux criminels.
- Une coopération renforcée avec les associations et les services sociaux, afin d'identifier et d'accompagner les jeunes à risque avant qu'ils ne tombent dans le trafic. Aujourd'hui, 23 % des personnes impliquées dans le trafic sont des mineurs, contre 15 % en 2015.
- Des effectifs stables et spécialisés dans la lutte contre le crime organisé, avec des outils adaptés pour démanteler les têtes de réseau, et non pour multiplier les interpellations inutiles de petits revendeurs.

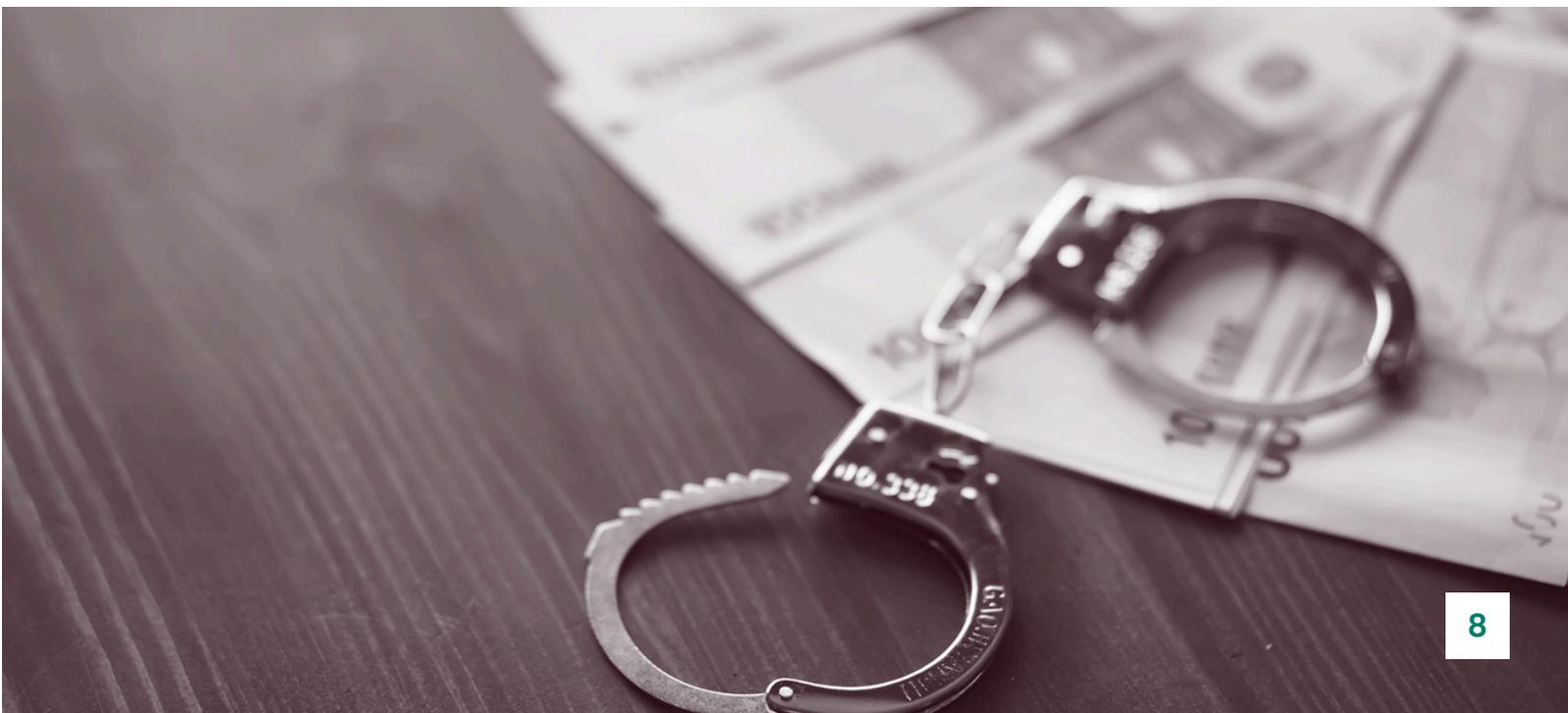
ASSÉCHER LES FLUX FINANCIERS ET S'ATTAQUER AUX CIRCUITS ÉCONOMIQUES DU CRIME : FRAPPER LÀ OÙ ÇA FAIT MAL.

L'argent des trafiquants, c'est l'argent qui tue, c'est l'argent qui corrompt. C'est celui qui grève le fonctionnement de l'Etat et des services publics et qui gangrène peu à peu la société. Le véritable pouvoir des mafias ne réside pas dans les armes ou les réseaux de revente, mais dans l'argent qu'elles génèrent et blanchissent. Pourtant, ce texte ne propose rien de réellement structurant pour s'attaquer aux circuits financiers du trafic. Pendant que les forces de l'ordre mobilisent une énergie considérable sur les petits revendeurs de rue, les capitaux criminels se recyclent discrètement dans l'immobilier, le commerce de luxe et les cryptoactifs.

Les député.es du groupe Écologiste et Social plaident pour :

- Un contrôle renforcé des transactions en liquide et des cryptomonnaies, pour éviter que les trafiquants ne blanchissent leurs revenus grâce à des outils financiers opaques.
- Une surveillance accrue des secteurs de blanchiment, notamment l'immobilier, le commerce de luxe et les véhicules de grande valeur. En 2023, la préfecture de l'Hérault a ainsi fermé 73 commerces suspectés de blanchiment d'argent et de trafic de drogue.
- Un renforcement des moyens des services de lutte contre le blanchiment, notamment Tracfin et les cellules de renseignement financier, qui manquent cruellement de ressources pour remonter efficacement les flux financiers criminels.

Frapper les trafiquants au portefeuille est la seule manière de briser leur modèle économique, c'est aussi ce que met en avant le rapport de la commission d'enquête du Sénat. Tant que leurs profits pourront être réinvestis sans entraves, la répression des petits acteurs du trafic ne sera qu'un coup d'épée dans l'eau.



DÉ-FOCALISER LA POLITIQUE DES DROGUES DE LA RÉPRESSION DES CONSOMMATEURS

La criminalisation des consommateurs est un échec avéré. Elle ne réduit ni la consommation ni le trafic, mais sature les tribunaux et détourne les forces de l'ordre de la lutte contre les réseaux criminels. En 2023, 350 000 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) ont été dressées pour usage de stupéfiants, un chiffre considérable qui mobilise policiers et magistrats sans impact réel sur le trafic. Pire encore, seulement 35 % de ces amendes sont effectivement recouvrées, ce qui démontre l'inefficacité de cette mesure.

Les pays qui ont fait évoluer leur politique en matière de drogues ont obtenu des résultats bien plus probants. Au Portugal, la dépénalisation de l'usage de stupéfiants a permis une baisse des overdoses et une meilleure prise en charge des consommateurs. Pendant ce temps, la France persiste dans une approche punitive archaïque, qui pénalise les usagers sans jamais s'attaquer aux véritables architectes du trafic.

Les député.es du groupe Écologiste et Social plaident pour :

- La fin des sanctions pénales pour usage simple, avec un accompagnement médical et social plutôt qu'une criminalisation absurde.
- Le développement de campagnes de prévention non culpabilisatrices, basées sur la réduction des risques et l'information, plutôt que sur la stigmatisation.
- La réorientation des forces de l'ordre vers le démantèlement des réseaux criminels, plutôt que vers la traque inefficace des consommateurs, qui monopolise des moyens précieux.

UNE POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE CENTRÉE SUR LES USAGERS

Le traitement du trafic de drogue comme un simple problème sécuritaire a conduit à un retard dramatique dans la mise en place d'une véritable politique de réduction des risques. Pourtant, toutes les études montrent que la prévention et l'accompagnement sont bien plus efficaces que la répression. Là où d'autres pays ont misé sur la santé publique, la France a préféré la sanction, avec pour seul résultat une hausse continue de la consommation et des risques sanitaires accrus. En 2022, 23 335 passages aux urgences étaient liés à une intoxication aux drogues, un chiffre en forte hausse ces dix dernières années. Malgré cela, l'accès aux soins spécialisés et aux traitements de substitution reste insuffisant, laissant de nombreux consommateurs livrés à eux-mêmes.

Les député.es du groupe Écologiste et Social plaident pour :

- L'extension des salles de consommation à moindre risque, qui ont prouvé leur efficacité pour réduire les overdoses et améliorer l'accès aux soins.
- Un accès facilité aux traitements de substitution et aux structures d'accompagnement, pour répondre à l'explosion de la consommation de cocaïne et de drogues de synthèse.
- Un débat national sur la régulation du cannabis, afin de couper les trafiquants d'une de leur principale source de revenus et d'encadrer la consommation dans un cadre légal et sanitaire.

REDONNER DES PERSPECTIVES AUX HABITANTS DES QUARTIERS POPULAIRES

Le trafic de drogue prospère là où l'État a abandonné sa mission sociale. Là où l'école de la République est défaillante, le deal se tapit. Là où il n'y a plus d'emplois dignes, il y a les promesses illusoires du trafic de drogue. Il est urgent de réinvestir dans les territoires touchés, avec des politiques publiques qui offrent de véritables alternatives aux jeunes. Aujourd'hui, plus de 60 % des personnes poursuivies pour des infractions liées au trafic de stupéfiants ont moins de 25 ans, et près d'un quart sont des mineurs. Ces jeunes ne tombent pas dans le trafic par choix, mais y sont parfois contraints par la force, parfois par absence de perspectives crédibles, et les sanctions pénales ne font que les enfermer davantage dans ces logiques criminelles.

Les député.es du groupe Écologiste et Social plaident pour :

- Un plan massif pour l'éducation et l'emploi dans les quartiers populaires, avec des dispositifs spécifiques pour les jeunes en décrochage. La lutte contre le trafic passe aussi par une école plus forte, des formations adaptées et des débouchés professionnels réels.
- Le développement d'alternatives économiques locales, en soutenant l'entrepreneuriat, les commerces de proximité et les associations de quartier, qui sont des remparts face à l'emprise des trafiquants.
- Une revalorisation des services publics, pour garantir aux habitants des perspectives de vie dignes, sans dépendre de l'économie criminelle. Renforcer les services sociaux, les médiateurs de quartier et les structures culturelles est un investissement essentiel pour empêcher les trafiquants de recruter.



**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION !**

CONTACT PRESSE

Selim BEN AMOR

Responsable communication

Groupe Ecologiste et Social

Tél : 06.41.86.04.56

selim.benamor.ecolo@assemblee-nationale.fr



**Écologiste
et Social**
ASSEMBLÉE NATIONALE